
**AVIS
ÉMIS LORS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE MISE EN VALEUR DU SITE DES ATELIERS MUNICIPAUX
ROSEMONT**

Octobre 2006

La Corporation de développement économique communautaire (CDEC) Rosemont–Petite-Patrie souhaite, d'entrée de jeu, saluer l'exercice de concertation ayant précédé l'élaboration du projet de mise en valeur du site des ateliers municipaux Rosemont.

Il est en effet fort appréciable qu'une instance publique prenne en compte, dans l'élaboration de ses projets de développement, les consensus dégagés par le milieu. C'est ce qu'ont fait les autorités municipales dans ce projet et nous désirons le souligner.

Les intervenants sociaux et économiques agissant en première ligne auprès de la population résidant dans le territoire visé par le projet avaient en effet pris position, au terme d'études et de consultations publiques en faveur d'un développement résidentiel avec une prédominance de logement social. Le projet présenté prévoit un pourcentage de 50 % de logement social ce qui, en dépassant la norme minimale de 30 % prévue dans la *Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels* de la Ville de Montréal, constitue un pas significatif dans la réponse à des besoins manifestes en matière de logement social.

Le maintien des familles dans l'arrondissement constitue une autre préoccupation largement partagée dans Rosemont–La Petite-Patrie. Les jeunes familles désirant accéder à la propriété sont souvent forcées de quitter l'arrondissement alors que leur contribution socioéconomique pourrait grandement bénéficier à la vitalité de celui-ci. À cet effet, la CDEC est d'avis que le projet devrait prévoir des logements pour ces familles. Elle pense aussi que les subventions attribuées au logement privé devraient être réservées à des logements de 3 chambres en priorité, ou, en deuxième choix, à des logements de 2 chambres.

Par ailleurs la CDEC salue la mixité d'usage prévue au projet ce qui permettra de pouvoir développer sur le site des services et commerces de proximité qui, tout en répondant aux besoins des nouveaux résidents, pourront aussi servir à compléter l'offre de service du secteur avoisinant. Ce serait le cas notamment d'une épicerie. On sait, des études récentes l'ont démontré, que ce secteur de La Petite-Patrie présente un déficit en commerce d'alimentation offrant à prix abordable des produits de consommation courante; fruits, poissons et viandes.

La complémentarité des services à développer sur le site avec ceux qui existent déjà au pourtour, sur la Plaza Saint-Hubert, notamment, constitue, à notre avis, un élément important à prendre en compte. La concertation des acteurs du milieu, là encore, pourra contribuer à développer une offre adaptée aux besoins réels du secteur et aux opportunités offertes par le nouveau développement.

D'autre part, il serait pertinent et mobilisateur de privilégier, dans l'attribution des espaces, des projets de commerces et services s'inscrivant dans une optique de développement innovateur et durable, ce dernier étant compris comme un développement efficace au plan économique, équitable au plan social et soutenable au plan écologique.

Dans le même ordre d'idées, la CDEC estime qu'il est tout à fait pensable de profiter de l'accès direct au transport en commun dont bénéficie le site pour diminuer le ratio habituellement prévu en matière de stationnement automobile, ceci afin de privilégier l'aménagement d'espaces de vie publics extérieurs.

Reste, en terminant, la question de la vocation à donner à l'édifice du 700 boul. Rosemont. On admet, de façon générale, un manque en matière d'équipement collectifs (culturels et sportifs) dans l'ouest de l'Arrondissement. Cependant, à notre connaissance, aucun budget précis ne permettrait pour le moment de développer de tels équipements dans cet édifice. On sait aussi qu'une étude de faisabilité, présentement en cours, analyse un projet à vocation communautaire qui comprendrait, outre l'hébergement d'organismes communautaires, des salles et équipements collectifs ainsi qu'un point de service de bibliothèque. Dans ce contexte, il serait pertinent d'attendre les conclusions de cette étude avant de prendre une décision définitive.

Jean François Lalonde
Directeur général

CDEC Rosemont–Petite-Patrie
6224, rue Saint-Hubert, Montréal, H2S 2M2
514 723-0030 www.cdec-rpp.ca info@cdec-rpp.ca